

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2025

Date de convocation et d'affichage : 20/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq le 25 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – BARRE Damien

Excusés : JUVENON Marie-Hélène, VEY-FARCE Cathy, GIROT Dominique, LABLANQUI Jean-Marie, ROBIN Christelle

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : JUVENON Marie-Hélène à BOISSIEUX Thierry, VEY-FARCE Cathy à MANGIONE Sylvie, GIROT Dominique à ANGE Josianne, LABLANQUI Jean-Marie à LARUE Fabrice, ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 4 juin 2025.
- Délibérations :

Travaux d'investissement 2025-2026- Réalisation d'un emprunt

Mise à jour du tableau des effectifs

Création de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Valence Romans Agglo-Lecture publique- Mise en place d'une carte commune avec les médiathèques municipales ou associatives volontaires du territoire-Adoption de la convention

- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sous réserve de l'ajout des points suivants :

« Agnès Babillon précise que la position de l'opposition n'est pas d'être contre le projet, mais que cette réserve (les abstentions) est liée aux incertitudes de financement. Philippe Salata souhaite savoir quel est le pourcentage exact des fonds propres et de l'emprunt pour le montant des 749 344,27 € figurant en recettes, Fabrice Larue lui indique que ce montant est exclusivement dédié à l'emprunt. »

Approuvé à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

- **DELIBERATIONS :**

- **Travaux d'investissement 2025-2026- Réalisation d'un emprunt**

Présentation par Fabrice LARUE.

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leurs budgets que pour financer des opérations d'investissements,
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt destiné à financer le projet de l'aménagement de la traversée du village dont le coût total HT prévisionnel s'élève à 2 094 411,44 Euros HT,
Considérant les bons ratios financiers de la commune, et notamment l'indicateur clef pour l'investissement, la capacité de désendettement de la commune, fixé aujourd'hui à 3,14 ans (*chiffres DGFIP2024),
Vu les offres de financement proposées,
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 23 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité qualifiée (4 abstentions : F. Auroux, A. Babillon, P. Salata, D. Barre) :

VALIDE le choix de la banque Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche avec laquelle souscrire cet emprunt,

CONTRACTE auprès de cette banque un emprunt de 1 000 000 €,

REALISE un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en Euros	<i>1 000 000</i>
Objet	<i>Programme d'investissement 2025-2026 de la Commune de Clérieux</i>
Durée	<i>30 ans</i>
taux	<i>Taux Livret A +marge e 0.71% avec possibilité de conversion en taux fixe sur toute la durée du prêt</i>
Périodicité	<i>Annuelle</i>
Type d'amortissement/ Echéances	<i>Amortissement constant</i>
Disponibilité des fonds	<i>Dès la signature du contrat et dans un délai maximum de six mois</i>
Frais de dossier	<i>500 €</i>
Remboursement anticipé	<i>Possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 10 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité égale à 3% du capital remboursé par anticipation</i>

A Philippe Salata qui s'enquiert de savoir si le montant d'emprunt fixé, un million d'euros, suffira dans un contexte d'incertitudes des subventions, Fabrice Larue explique qu'il faudra peut-être en effet revoir la copie l'année prochaine et solliciter un nouvel emprunt. A Monsieur Auroux qui s'interroge sur le fait qu'il aurait été peut-être plus judicieux d'attendre les résultats des dossiers de subventions, Fabrice Larue rappelle que ce choix de lancer les travaux sans attendre est une décision qui avait été prise depuis le début, au sein même de cette assemblée. Fabrice Larue ajoute que la situation financière est saine, résultante d'un joli mandat bien mené. A Philippe Salata et Agnès Babillon qui s'interrogent sur l'avance qu'il conviendra de faire en attendant de récupérer les 400 000 € de

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

FCTVA, Fabrice Larue indique qu'en effet il n'est pas exclu de devoir aller chercher sur un an ce montant avant son versement.

Fabrice Larue réaffirme qu'il assumera tous ces points sur l'année à venir, bien qu'il ne se représente pas aux prochaines élections.

➤ **Mise à jour du tableau des effectifs**

Présentation Sylvie Mangione

Considérant qu'il convient d'adopter le tableau des effectifs mis à jour, revisité comme suit,
dont il a été décidé de l'actualiser en concordance avec les postes permanents aujourd'hui
occupés ou à occuper,

Considérant l'avis de la commission du personnel en date du 23 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

NB : il s'agit de postes permanents.

Un poste est dit « vacant » quand il n'est pas occupé ou qu'il est occupé par un contractuel. Un poste est dit « non vacant » lorsqu'il est occupé par un fonctionnaire.

Sylvie Mangione et Fabrice Larue expliquent qu'il convient d'examiner cette délibération et la suivante concomitamment. Il s'agit en effet de réfléchir à l'effectif nécessaire, en agents permanents et non permanents, afin d'assurer le bon niveau de service public qu'il convient de rendre à la population.

Sylvie Mangione propose deux modifications par rapport au tableau envoyé aux conseillers :

-suppression du poste d'adjoint technique territorial à 17h30, qui basculera sur la délibération suivante et sera transformé en emploi non permanent lié à l'accroissement temporaire d'activité

- extension du poste de responsable de l'école à adjoint technique principal deuxième classe et adjoint technique principal première classe afin de se donner un périmètre plus large dans la recherche du bon candidat.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	CAT.	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO.	Vacant/ non vacant
	Filière administrative					
Secrétaire générale de mairie	Attaché territorial	A	Attaché territorial	1	35H00	Non vacant
	Rédacteur territorial	B	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe			
			Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe			
			Rédacteur territorial			
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	35H00	Non vacant
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35H00	Non vacant
Secrétaire comptable	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35H00	Non vacant
	Filière technique					
Responsable technique	Adjoint technique territorial	C	Agent de maîtrise territorial	1	35H00	Non vacant
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	28H00	Non vacant
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	24H00	Non vacant
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	35H00	Non vacant
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	35H00	Non vacant

Responsable de l'école	Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial principal de 1ère classe	1	20H30	vacant
			Agent technique territorial principal de 2 ^{ème} classe			
			Adjoint technique territorial			
Filière sanitaire et sociale						
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	1	35H00	Non vacant
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	1	35H00	Non vacant
Filière animation						
Animateur périscolaire	Adjoint territorial d'animation	C	Adjoint territorial d'animation	1	11H00	Non vacant
TOTAL				14		

➤ **Création de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Présentation Sylvie Mangione

Sylvie Mangione explique que cette délibération est une délibération cadre qui autorise la création de postes nécessaires au bon fonctionnement des services, et notamment le service de l'école. Cette proposition ne correspond pas aux postes qui seront créés, mais le périmètre de ce qui sera possible. La réflexion en cours sur l'école permettra de mettre le curseur sur les exacts besoins pour l'année prochaine.

A cet égard, par rapport à la proposition qui a été envoyée, il est proposé de renforcer la durée de chaque poste, de 10 à 12 mois, et de changer le volume horaire du premier poste figurant dans le tableau, le passant de 8h à 21h, suite à la suppression de ce même poste dans le tableau des emplois permanents (voir plus haut, délibération précédente).

Dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité à l'école, ainsi que pour le ménage des bâtiments communaux, il est ainsi proposé de créer les trois emplois non permanents définis comme suit :

Filière technique						
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	21H00	12 mois
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial	1	6h10	12 mois
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	17h30	12 mois

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la création des trois postes non permanents tel que proposé.

- **Valence Romans Agglo-Lecture publique-Mise en place d'une carte commune avec les médiathèques municipales ou associatives volontaires du territoire-Adoption de la convention**

Présentation : Jean-Marie Wozniak

Depuis 2010, une carte unique permettait aux usagers de payer une seule inscription et de s'inscrire en même temps aux médiathèques du Pays de Romans et aux bibliothèques communales. En 2014, la création d'une nouvelle agglomération a conduit à réfléchir à l'extension de ce dispositif. Reconduit en 2016, le système a montré des limites organisationnelles : démarches d'inscription multiples, gestion des droits de gratuité, et manque de réciprocité entre communes.

Malgré ces défis, les communes bénéficiaires (Saint-Paul-Lès-Romans, Génissieux, Peyrins, Granges-Lès-Beaumont) et une nouvelle commune, Clérieux, ont exprimé leur intérêt pour ce dispositif. Une solution technique étant désormais disponible, une rénovation de la proposition est proposée afin de l'étendre à toutes les communes de l'agglomération.

La carte commune est un dispositif entre une médiathèque municipale ou associative du territoire et le réseau de lecture publique de VRA. Elle permet aux particuliers résidant dans l'ensemble des communes de l'Agglomération de s'inscrire en même temps dans une bibliothèque partenaire et au réseau de lecture publique moyennant l'acquittement d'une seule redevance, selon les conditions suivantes :

Les tarifs appliqués sont ceux de VRA , soit à ce jour :

- Moins de 18 ans, apprentis, étudiants : gratuit
- 18-24 ans, non étudiant : 1€
- A partir de 25 ans : 21 €
- Minima sociaux, bénéficiaires de l'AAH : gratuit

Jean-Marie Wozniak expose à l'assemblée qu'il existe actuellement un concours pour la recherche d'un nom qui pourrait être donné à cette carte unique et commune. Un prix de 400€ sera offert à la commune gagnante. A Anne-Marie Granger qui s'enquiert de savoir si la formule actuelle, la carte à 10€, demeure, Jean-Marie Wozniak répond par l'affirmative. Il précise à Damien Barre qu'il n'existe pas aujourd'hui de possibilités de livraisons entre bibliothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACTE le dispositif carte commune et les conditions de mise en œuvre susmentionnées,

APPROUVE le projet de convention présenté en annexe.

• **DECISIONS DU MAIRE :**

DIA : pas de suite donnée

DATE	PARCELLE	NOTAIRE	ADRESSE TERRAIN	M²
10/06/2025	ZM 118	CHRISTELE BILLON-MONVILLE	125 allée des Mésanges	981 m2
20/06/2025	E 1217 E 1220	CHRISTELE BILLON-MONVILLE	155 chemin du Pré de Cinq Sous	18 m2 2686 m2
23/06/2025	C 311	ROBERT EMMANUEL NOTAIRE	120 rue Pratic	4391 m2

• **QUESTIONS DIVERSES :**

-F AUROUX : la Région offre un barnum de 4 m sur 3, la Commune serait-elle intéressée ?

-JM Wozniak : annonce de la soirée planche le vendredi 28 juin 2025

-D Barre : propose qu'après les travaux, le village soit interdit au transit des poids lourds.

-P Salata : a été interpellé par les commerçants pour les livraisons pendant les travaux, il s'inquiète également des personnes qui vont à l'hôpital en VSL. Le maire précise qu'il y aura des laissez passer pour ces deux cas de figures.

J M Wozniak ajoute que les commerces restent accessibles pendant les travaux. Des flyers de circulations ont été distribués aux commerçants.

Clôture de la séance à 18h55

**Le Maire
Fabrice LARUE**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK**

Le Maire
Fabrice LARUE



(Handwritten signature of Jean-Marie Wozniak)